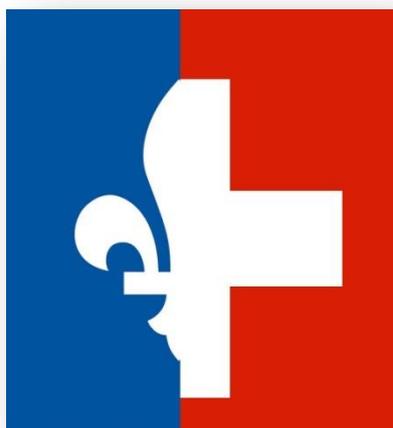


ASSOCIATION HENRI CAPITANT
Groupe Suisse



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

Journée québéco-suisse



Fédéralisme : du droit public au droit privé

25 octobre 2013

à l'Institut suisse de droit comparé - Lausanne

avec le soutien:



Institut für Föderalismus
Institut du Fédéralisme
Institute of Federalism



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Université
de Neuchâtel **unine**

Unil
UNIL | Université de Lausanne



UNIVERSITAS
FRIBURGENSIS
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Programme

- 08h45 Accueil des participants à l'Institut de droit comparé à Dorigny, Lausanne
- 09h00 Bienvenue
Professeure Christina Schmid, Directrice de l'ISDC
Introduction
Me Christophe Rapin, Président du groupe suisse de l'Association Henri Capitant
- Le droit public***
- Etude comparative du fédéralisme canadien et du fédéralisme suisse***
- 09h15-09h45 Présentation du fédéralisme canadien
Professeur Patrick Taillon, Faculté de droit-Université Laval, Québec
- 09h45-10h00 Mise en évidence des différences essentielles entre le système canadien et le système suisse
Professeur Bernhard Waldmann, Institut du Fédéralisme, Université de Fribourg
- 10h00-10h30 Panel de discussions : différences, avantages et désavantages du modèle suisse
Professeur Bernhard Waldmann (modération) Université de Fribourg
Professeur Patrick Taillon, Université Laval, Québec
Professeur Pascal Mahon, Université de Neuchâtel
- 10h30-10h50 *Pause*
- La conformité aux normes de rang supérieur***
- 10h50-11h00 Introduction
Professeur Alexandre Flückiger, Université de Genève
- 11h00-11h20 Le contrôle de constitutionnalité au Canada
Professeur Zhou Han Ru, Faculté de droit de l'Université de Montréal
- 11h20-12h00 Panel de discussions :
Professeur Giorgio Malinverni, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme
M. Jean Fonjallaz, juge au Tribunal fédéral, Président de la première Cour de droit public
- 12h00-12h30 Questions
- 12h45-13h45 *Déjeuner*

Le droit privé

- 14h00-14h30 **Entre droit naturel français et droit pandectiste allemand :
un bijuridisme helvétique en droit privé ?**
Professeur Pascal Pichonnaz, Université de Fribourg
- 14h30-14h40 Discussions
- 14h40-15h10 **Droit privé cantonal dans le domaine des droits réels**
Professeure Christina Schmid, Directrice de l'ISDC
- 15h10-15h20 Discussions
- 15h20-15h30 *Pause*
- 15h30-16h00 **Droit privé et bijuridisme canadien**
Professeure Marie-Eve Arbour, Faculté de droit, Université Laval, Québec
- 16h00-16h30 **Droit privé et partage des compétences législatives en droit canadien**
Professeure Mariève Lacroix, Faculté de droit, Université d'Ottawa, Ontario
- 16h30-16h40 Discussions
- 16h40-16h50 *Pause*
- 16h50-17h30 **L'harmonisation du droit des contrats dans l'Union Européenne**
Professeur Denis Mazeaud, Université Paris II
Président de l'Association Henri Capitant des amis de la culture française
- Clôture:**
Professeur Pierre Wessner, Président d'honneur du groupe suisse de
l'Association Henri Capitant

*Journée organisée par le groupe suisse de l'Association Henri Capitant
et l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne
avec le soutien des facultés de droit des universités de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel*

Finance d'inscription

- Participants
CHF 200.- CHF 250.- (avec publication)
- Membres Association Henri Capitant, membres AiSDC, employés des universités et instituts de recherche, employés de la Confédération
CHF 150.- CHF 200.- (avec publication)
- Etudiants, assistants, doctorants, stagiaires
CHF 100.- CHF 150.- (avec publication)

La finance d'inscription peut être réglée sur place (en francs suisses) ou à réception de la facture qui vous parviendra après le déroulement de la manifestation.

Frais d'annulation

Seules les demandes d'annulation formulées par écrit seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la date du colloque. Dans ce cas la finance d'inscription sera remboursée, sous déduction de CHF 60.- pour les frais administratifs. Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation à la journée.

Informations

Organisation scientifique

Le Comité du groupe suisse de l'Association Henri Capitant

M. Lukas Heckendorn Urscheler, vice-directeur, Institut suisse de droit comparé, Lausanne

Renseignements

Martine Do, secrétaire, Institut suisse de droit comparé

martine.do@isdc-dfjp.unil.ch

Tél. +41(0)21 692 49 11

Fax +41(0)21 692 49 49

Lieu

Institut suisse de droit comparé / Dorigny, CH-1015 Lausanne

Accès

En train: Métro m1 (tsol) station UNIL-Dorigny

En voiture: par l'autoroute A1 ou A12/A9, prendre la direction de *Lausanne-Sud*, puis la sortie *Université EPFL*. L'Institut suisse de droit comparé se trouve à droite, au premier giratoire après la sortie

